



Arrêté du 11 février 2016

portant proclamation des résultats de l'élection des
représentants des Collèges 3 et 4
des Écoles Doctorales Sciences Humaines et Sociales (ED
541) et Sciences Technologies Santé (ED 542)

Le Président

VU le code de l'éducation ;
VU l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
VU les statuts de l'Université de La Réunion, notamment son article 29 ;
VU les statuts de l'École Doctorale STS en leurs articles 5 et 6 ;
VU les statuts de l'École Doctorale SHS en leurs articles 5 et 6 ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant organisation et convocation des électeurs en vue de l'élection des représentants des Collèges 3 et 4 des Écoles Doctorales Sciences Humaines et Sociales (ED 541) et Sciences Technologies Santé (ED 542) ;

ARRÊTE :

Article 1 : Résultats

Les listes des candidatures répondant aux conditions d'éligibilité pour l'élection de chacun des Collèges lors du scrutin du 9 février sont arrêtées en annexe.

	ED SHS	ED STS
	Collège 3	Collège 3
Nombre de sièges	5	5
Nombre d'inscrits	169	120
Nombre de votants	6	16
Nombre d'enveloppes	6	16
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0	0
Suffrages exprimés	6	16
	Collège 4	Collège 4
Nombre de sièges	1	1
Nombre d'inscrits	14	39
Nombre de votants	0	0
Nombre d'enveloppes	0	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0	0
Suffrages exprimés	0	0

Collège 3 de l'ED SHS

Candidatures :

Liste « Rayonnement du doctorant »

RICHAUVET Cédric
BONARDIN Aurore
GAUDIEUX Aurélie
SANDULACHE Cornelia
BALTYDE Kimane
Suffrages obtenus : 6

La liste « Rayonnement du doctorant » est élue au Collège 3 du Conseil de l'École Doctorale SHS.

Collège 3 de l'ED STS

Candidatures :

Liste A

CLAIN Marie
GUIBBAL Aymeric
CORDONIN Colette
DORSEMANS Anne-Claire
CATAN Aurélie
Suffrages obtenus : 16

La liste A est élue au Collège 3 du Conseil de l'École Doctorale STS.

Collège 4 de l'ED SHS

Candidatures :

Aucune candidature n'a été reçue.

Collège 4 de l'ED STS

Candidatures :

Aucune candidature n'a été reçue.

Article 2 : Exécution, mesures de publicité

Les Directeurs des Écoles Doctorales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en tous lieux utiles et par tous moyens appropriés.

Fait à Saint-Denis, le 11 février 2016

Le Président de l'Université de La Réunion

The image shows a blue ink signature of Mohamed ROCHDI over a circular official stamp of the University of La Réunion. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION' and 'Le Président'.

Pr Mohamed ROCHDI